



 FRANCE
GALOP



Communiqué

Le mardi 27 février 2024



FONDS EUROPÉEN DE L'ÉLEVAGE : PLUS DE 1 M€ POUR LE PROGRAMME 2024

L'impact du FEE sur le programme des courses françaises : plus de 1 M€ d'allocations en 2024

Lors de sa réunion du lundi 29 janvier 2024, la Commission française du Fonds Européen de l'Élevage (FEE) s'est réunie sous la Présidence d'Arnaud de Seyssel, Vice-Président de France Galop et Président du Conseil du Plat. A cette occasion, cette commission a proposé les orientations budgétaires pour l'année 2024 concernant la distribution des encouragements provenant du FEE.

Au total, 1,055 M€ d'encouragements ont été budgétés sur l'ensemble de l'année 2024 pour les courses françaises de Plat et d'Obstacle. Ces orientations ont ensuite été validées par le Conseil d'Administration de France Galop qui s'est tenu le même jour.

Président de la Commission française du FEE, Arnaud de Seyssel a commenté : « *Les orientations budgétaires pour l'année 2024 s'inscrivent dans la continuité de celles proposées ces trois dernières années. Le FEE apporte un volume d'encouragements significatif au profit de tous les acteurs français. Nous souhaitons renforcer la visibilité de ces encouragements et nous travaillerons dès cette année sur de nouvelles propositions de dotations pour 2025 afin que l'apport du FEE sur les courses françaises soit plus déterminant.* »

Quelles courses bénéficient des « primes FEE » ?

En Plat, environ 195 courses du programme 2024 bénéficient d'un complément de dotation grâce à une « prime FEE ». De plus, chaque année, la dotation d'une course est intégralement financée, à hauteur de 130 000 €, grâce au FEE. Il s'agit du Critérium du Fonds Européen de l'Élevage (L.R.) pour chevaux de 2 ans dont la prochaine édition est programmée le samedi 17 août 2024 à Deauville.

Voici le détail des courses de Plat qui bénéficient de « primes FEE » :

- 3 courses de Groupes (Prix du Bois Longines, Prix Daphnis, Prix de Lieurey) offrant chacune 20 000 € de « primes FEE »
- 18 Listed pour femelles offrant chacune de 12 000 € à 16 000 € de « primes FEE »
- Environ 65 courses pour chevaux inédits de 2 ans et 3 ans (programme dit « parisien ») offrant chacune 2 500 € de « primes FEE »
- Environ 108 courses de niveau Classe 2 pour chevaux de 2 ans et 3 ans (programme dit « régional ») offrant chacune 2 500 € de « primes FEE »

Le programme de l'Obstacle est également concerné par ce dispositif de primes. En 2024, 27 courses à obstacles proposeront des « primes FEE » comprises entre 5 000 € et 20 000 € selon les courses.

Toutes les primes FEE proposées dans les courses françaises sont indiquées dans les conditions de courses. Le détail des primes FEE est aussi consultable dans les Conditions Générales de France Galop.

Comment fonctionne le FEE ?

Depuis sa création en 1983, le FEE a versé plus de 130 M€ d'encouragements.

Basé à Newmarket, le FEE est composé de quatre nations : la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Irlande.

Le FEE repose sur deux sources de financement : à titre principal, une contribution provenant des propriétaires d'étalons, et dans une moindre mesure, l'inscription individuelle des chevaux issus d'étalons non-inscrits ou nés hors d'Europe, notamment américains.

Concernant la contribution des étalons, le FEE collecte les fonds auprès des éleveurs du monde entier (des éleveurs américains ou japonais cotisent au FEE). Ces derniers versent une cotisation pour les étalons qu'ils souhaitent inscrire au FEE. Le montant est lié au prix de la saillie et au nombre de saillies réalisées. Ces fonds sont ensuite répartis entre les quatre pays du FEE et servent à financer des courses ou des primes.

Les produits des étalons inscrits au FEE sont alors éligibles à ces épreuves financées directement par le FEE ainsi qu'aux primes versées par le FEE.

L'inscription des étalons au FEE est importante car une très grande majorité des courses labélisées FEE pour chevaux de 2 ans en Plat (inédits, maiden et Classe 2) sont exclusivement réservées aux chevaux issus d'étalons cotisants au FEE. Il est certes toujours possible pour un propriétaire d'inscrire au FEE un cheval dont le père n'a pas cotisé à ce fonds, mais cela nécessite un versement de 12 000 € à l'inscription pour un cheval de 2 ans.

Sur le même modèle, tout un programme de courses d'Obstacle à l'étranger est également réservé aux chevaux qualifiés FEE.

Ce programme de courses dédié illustre l'intérêt pour les propriétaires d'étalons de les inscrire au FEE. Leur production est ainsi éligible à ce programme d'épreuves FEE et dispose ainsi d'un éventail plus large d'opportunités de courir.

Plus d'informations sur le site du FEE : <https://ebfstallions.com/>

Composition de la Commission française du FEE :

La Commission française du FEE, pour les quatre années à venir, est composée :

D'acteurs de la filière des courses :

- Arnaud de Seyssel (Président)
- Frédéric Landon
- Nicolas de Chambure
- Thierry Cyprès
- Nicolas de Lageneste
- Charles-Henri de Moussac

De représentants de France Galop :

- Henri Pouret
- Pierre Laperdrix
- Stephan Kalley
- Dr Stephanie Chapman



Critérium du Fonds Européen de l'Élevage 2023 à Deauville (Crédit photo : Scoop Dyga)



Contact Presse France Galop :

Hélène Dupuy

Mail : hdupuy@france-galop.com

Tél : 06 30 41 85 89